

CONDITIONS GENERALES

Article 1 - Ce contrat concerne la location du gîte (GITES LIMOUSIN, 15 la Besse 87600 VIDEIX).

- La Haute: maison de trois étages, deux chambres, deux salles de bains, cuisine américaine, salle à manger et salon. Accès au jardin principal partagé. Animaux acceptés avec autorisation écrite du propriétaire.

- La Vienne: maison de trois étages, deux chambres, deux salles de bains, cuisine américaine, salle à manger et salon. Jardin privé arrière et latéral; accès au jardin principal partagé. Pas d'animaux acceptés (sauf chiens guides).

Article 2 - conclusion du contrat : Le propriétaire enverra confirmation de réservation par e-mail et elle devient effective dès lors que le locataire (dont l'âge légal est de 18 ans minimum) aura fait parvenir au propriétaire l'acompte indiqué au recto ainsi qu'un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte **ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, seules les personnes mentionnées sur le contrat sont autorisées à séjourner dans la location sauf accord écrit du propriétaire.**

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 3 - durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 4 - annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée au propriétaire, avec accusé de réception.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient **moins de 42 jours** avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas **dans les 24 heures** qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 5 - annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées par avance ou bien le propriétaire proposera un lieu équivalent

TERMS AND CONDITIONS

Article 1 - This contract concerns the rental of the gîte (GITES LIMOUSIN, 15 la Besse 87600 VIDEIX).

- La Haute: three-storey house, two bedrooms, two bathrooms, open-plan kitchen, dining room and living room. Access to the main shared garden. Animals accepted with written authorisation from the owner.

- La Vienne: three-storey house, two bedrooms, two bathrooms, open-plan kitchen, dining room and living room. Private rear and side garden; access to the shared main garden. No animals accepted (except guide dogs).

Article 2 - conclusion of the contract: The owner will send the reservation confirmation by e-mail and it becomes effective once the tenant (whose legal age is at least 18 years old) has sent to the owner the deposit indicated on the front as well as a copy of the contract signed before the date indicated. A second copy is to be kept by the tenant.

The rental concluded between the parties to this deed **may in no case benefit even partially to third parties, natural or legal persons, only the persons mentioned on the contract are allowed to stay in the rental without the written consent of the owner.**

Any breach of this last paragraph would be liable to result in the immediate termination of the rental at the fault of the tenant, the rental income remaining definitively acquired by the owner.

Article 3 - duration of stay: The tenant signing this contract concluded for a fixed period may not under any circumstances invoke any right to remain in the premises at the end of the stay.

Article 4 - Cancellation by the tenant: Any cancellation must be notified to the owner, with acknowledgment of receipt.

a) cancellation before arrival at the scene: the deposit remains with the owner. The owner may request the full balance of the amount of the stay, if the cancellation occurs less than 42 days before the scheduled date of entry into the premises.

If the tenant does not appear **within 24 hours** of the arrival date indicated on the contract, this contract becomes void and the owner can dispose of the lodging. The deposit and full payment also remains with the owner.

b) if the stay is shortened, the rental price remains with the owner. No refund will be made.

Article 5 - Cancellation by the owner: The owner returns to the tenant all the sums paid in advance or the owner will offer an equivalent place

Article 6 - assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré.

Article 7 - règlement du solde : Le solde de la location est versé 6 semaines avant le début de la location. Si le paiement intégral n'est pas réceptionné en temps et en heure, le propriétaire se réserve le droit de notifier par écrit l'annulation de la réservation et le maintien de l'acompte.

Article 8 - arrivée - départ : Le locataire doit se présenter le jour précisé dans le créneau horaire mentionné sur le présent contrat (16h pour l'arrivée et départ au plus tard 10h). Le propriétaire n'est pas tenu de mettre le logement à disposition avant heure. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire. Pour tout départ tardif du locataire et cela après les horaires mentionnés sur le présent contrat, une facturation supplémentaire peut être demandée.

Article 9 - état des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux en usage normal est à la charge du propriétaire.

En cas d'usage anormal des locaux, ou de salissure exceptionnelle, le montant des frais de ménage sera refacturé au locataire.

Article 10 - dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat (100€) est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué au moment du départ, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article 11 - capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 12 - animaux : Les animaux domestiques sont acceptés dans le gîte La Haute, uniquement avec l'autorisation écrite du propriétaire. Si votre animal reste avec vous, veuillez vous assurer que les jardins sont laissés propres et exempts de déchets d'animaux au moment du départ et qu'il n'y a aucun dommage au mobilier.

En cas de non respect de cette clause par le locataire, cela entraînera une déduction du dépôt de garantie.

Article 6 - insurance: The tenant is responsible for all damages resulting from his doing. He is required to be insured.

Article 7 - payment of the balance: The balance of the rental is paid 6 weeks before the start of the rental. If full payment is not received on time, the owner reserves the right to notify in writing the cancellation of the reservation and the retention of the deposit.

Article 8 arrival - departure: The tenant must arrive on the day specified in the time slot mentioned on this contract (4 p.m. for arrival and departure no later than 10 a.m.). The owner is not bound to make the accommodation available before time. In the event of a late or delayed arrival, the tenant must notify the owner. For any late departure by the tenant and after the times mentioned in this contract, additional invoicing may be requested.

Article 9 - inventory: An inventory is drawn up and signed by the tenant and the owner or his representative on arrival and departure from the gîte. This inventory is the only reference in the event of a dispute concerning the inventory.

The state of cleanliness of the lodging on the arrival of the tenant must be noted in the inventory of fixtures. The cleaning of the premises in normal use is the responsibility of the owner.

In the event of abnormal use of the premises, or exceptional soiling, the amount of cleaning costs will be re-invoiced to the tenant.

Article 10 - security deposit or deposit: On arrival of the tenant, a security deposit, the amount of which is indicated on the front of this contract (100 €) is requested by the owner. After establishment contradictory to the exit inventory, this deposit is returned at the time of departure, after deduction of the cost of repairing the premises if damage is observed.

In the event of early departure (prior to the time mentioned on this contract) preventing the establishment of the inventory of fixtures on the very day of the tenant's departure, the security deposit is returned by the owner within a period not exceeding one week.

Article 11 - capacity: This contract is established for a maximum capacity of people. If the number of tenants exceeds the capacity, the owner can refuse the additional people.

Any modification or termination of the contract will be considered at the initiative of the customer.

Article 12 - animals: Pets are accepted in La Haute gîte only with the written permission of the owner. If your pet is staying with you, please ensure that the gardens are left clean and free of animal waste at time of departure and that there is no damage to the furniture. In case of non respect of this clause by the tenant, this will result in a deduction from the security deposit.

Article 13 - utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Les fêtes / événements ne sont pas autorisés. Il est interdit de fumer dans les locaux. Heures calmes après 23h00

Article 14 - paiement des charges : Les charges d'eau et d'électricité sont comprises dans le prix de location, pour un usage normal. En cas d'utilisation anormale, les charges pourront être refacturées au locataire.

Article 15 - litiges : Les personnes légalement non françaises doivent remplir une « fiche identité individuelle » cela peut être pré-rempli par le propriétaire au nom du locataire et devra être signé à l'arrivée. Seuls les autorités compétentes peuvent avoir accès à ces documents, qui seront détruits dans un délai de 6 mois après le départ du locataire.

Toute réclamation relative à la location sera traitée par le Tribunal compétent.

Article 13 - use of the premises: The tenant must ensure the peaceful character of the rental and make use of it in accordance with the destination of the premises.

Parties / events are not allowed. Smoking within the premises is not permitted. Quiet hours after 23:00

Article 14 - payment of charges: Water and electricity charges are included in the rental price, for normal use. In the event of abnormal use, the charges will be re-invoiced to the tenant.

Article 15 - disputes: Legally non-French people must complete an "individual identity card" that can be pre-filled by the owner in the name of the tenant and must be signed on arrival. Only the competent authorities can have access to these documents, which will be destroyed within 6 months after the tenant leaves.

Any complaint relating to the rental will be processed by the competent court.